Cinquante cinquième année. - N ° 67 A Lundi 5 et mardi 6 avril 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 621

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

894 836 055 RCS Bordeaux.
VSO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 71, Boulevard du Président Wilson, 33000 Bordeaux.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF 1. VIZEA - LesEnR et VSO, sus-désignées, ont établi le 12 mars 2021, à PARIS, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (articles L. 236-23 et L. 236-24 du Code de commerce) et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale. 2. Aux termes de ce projet, VIZEA - LesEnR ferait apport à VSO de sa branche complète et autonome d'activité de l'agence Sud-Ouest, sous réserve, et du seul fait, de la réalisation des conditions suspensives suivantes : approbation de l'apport partiel d'actif par les AGE des deux sociétés et engagement irrévocable de Monsieur Jonathan Coulet (justifié en outre par la disponibilité des fonds) de souscrire à l'augmentation de capital de VSO qui lui sera réservée, à hauteur de 39.000 euros. 3. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs réelles aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 117.671 euros et des éléments de passif pris en charge égale à 26.750 euros, soit un actif net apporté ressort à une valeur réelle arrondie à 90.900 euros. En rémunération et représentation de l'actif net apporté par VIZEA - LesEnR, il sera attribué à VIZEA - LesEnR 90.900 parts sociales nouvelles de 1 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées, à créer par VSO, par voie d'augmentation de capital. Cette rémunération a été déterminée sur la base de la valeur réelle des éléments apportés. 4. L'apport partiel d'actif prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 31 mars 2021. La société VIZEA - LesEnR sera solidairement tenue avec la société VSO des dettes transférées au titre de la branche d'activité apportée. Les créanciers des sociétés concernées par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux au greffe du tribunal de commerce de Nanterre, étant précisé que cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération d'apport. 5. Conformément aux dispositions légales, le projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 17 mars 2021, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de VIZEA - LesEnR, et le 17 mars 2021 au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux au nom de VSO. Date du projet : 12 Mars 2021.